

HISTOIRE
Canada JEUNESSE

#89 | SEPT
2024

Navigue dans l'histoire du Canada

KAYAK

964 96

LES ÉLECTIONS AU CANADA



LE FONCTIONNEMENT
DES ÉLECTIONS



LE DROIT
DE VOTE

En couverture

Sur le chemin des élections

Comment nous passons
d'un gouvernement à l'autre

4

Le grand patron

Une conversation avec le Directeur
général des élections du Canada

12

C'est mon droit!

Tout le monde n'a pas
toujours eu le droit de voter

16

Scènes déplorables d'autrefois

Quand les élections n'étaient
pas vraiment paisibles

20

KAYAK Psst ! Ces symboles signifient
« Kayak » en inuktitut.



Illustration de la couverture : Arden Taylor

Et Aussi!

3 Pour commencer

14 Ton histoire

26 Près de chez toi

28 Jeux

30 Réponses

MOT-DE-LA-RÉDACTRICE-EN-CHEF



Pourquoi devrais-tu t'intéresser aux élections alors que tu n'as pas encore l'âge de voter? Tu vas pouvoir contribuer bientôt à choisir les gouvernements du Canada. C'est une grosse responsabilité. Et plus tu connaîtras de choses sur l'histoire des élections nationales et du vote, mieux tu sauras quoi faire quand ton tour viendra!

Nancy

COMMANDITAIRES

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

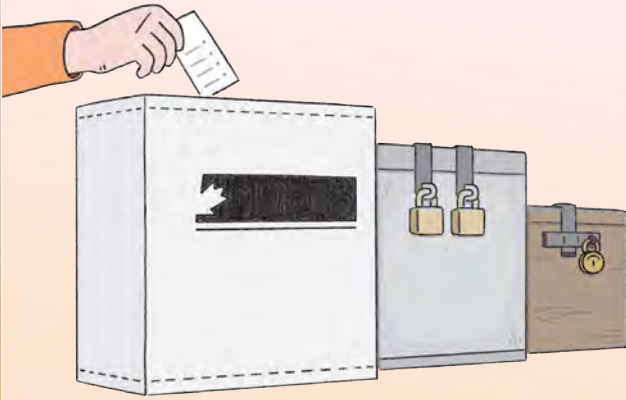
Canada



LA BAIE D'HUDSON

Nous remercions
Élections Canada et The
Bickle-Wilder Foundation
pour leur soutien.

POUR COMMENCER



LES PREMIÈRES URNES
[LES CONTENANTS DANS LESQUELS
LES ÉLECTEURS GLISSENT
LA FEUILLE DE PAPIER OÙ ILS INDIQUENT
LEUR CHOIX DE CANDIDAT] ÉTAIENT
EN BOIS. ELLES ONT ENSUITE ÉTÉ EN
MÉTAL ET ELLES SONT MAINTENANT
FAITES DE CARTON RECYCLABLE.

LE POURCENTAGE DES PERSONNES ADMISSIBLES
QUI ONT VOTÉ AUX ÉLECTIONS DE 2021 : **62.**



LA PLUPART DES GENS PEUVENT
VOTER EN PERSONNE EN MOINS
DE CINQ MINUTES AUX ÉLECTIONS
FÉDÉRALES.

LE JOUR DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES, ENVIRON **250 000** PERSONNES TRAVAILLENT POUR
ÉLECTIONS CANADA, CE QUI EN FAIT LE PLUS GRAND EMPLOYEUR AU PAYS... POUR UNE JOURNÉE!

ÉLECTIONS CANADA
FOURNIT DES **CRAYONS**
AUX ÉLECTEURS, MAIS
ILS PEUVENT UTILISER
LEUR PROPRE **STYLO**
OU ÉCRIRE PAR UN
AUTRE **MOYEN** S'ILS
PRÉFÈRENT.



SUR LE CHEMIN DES ÉLECTIONS

Bien des choses ont changé dans nos élections. Et il se passe encore bien des choses avant le jour du vote.

Illustrations de Rhael McGregor

La liste des électeurs

Au début, des agents locaux dressaient la liste des gens qui pouvaient voter. En 1885, cette tâche a été confiée au parti au pouvoir. Évidemment, ses agents s'assuraient que tous les gens qui appuyaient leur parti étaient inscrits sur la liste. (Les hommes de plus de 21 ans qui étaient riches avaient le droit de voter, mais pas les femmes, les personnes d'origine asiatique ou les Autochtones.) Les agents ajoutaient parfois des faux noms et en modifiaient d'autres pour empêcher leurs opposants de voter. Les listes n'étaient pas souvent mises à jour. La première liste nationale des personnes autorisées à voter a été établie en 1917. En 1930, des agents du gouvernement ont commencé à faire du porte-à-porte pour connaître les noms des électeurs, ce qu'on appelle le « **recensement** ». Le dernier recensement, en 1997, a servi à créer le **Registre national des électeurs** sous forme électronique.



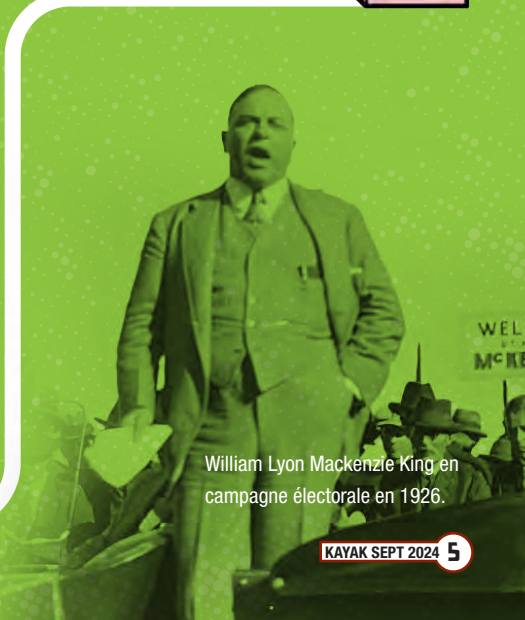
En 2019, Élections Canada a commencé à tenir une liste des jeunes de 14 à 17 ans pour les ajouter au registre national quand ils auraient 18 ans.



Le début de la campagne

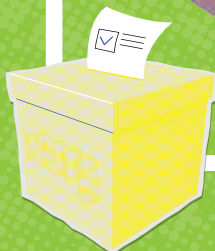
Si le parti au pouvoir compte plus de la moitié des députés à la Chambre des communes, il forme un gouvernement **majoritaire**. Il peut déclencher des élections quand il le veut. Mais s'il compte moins de députés que l'ensemble des autres partis, c'est un gouvernement **minoritaire**. Les autres partis peuvent s'allier et voter contre le gouvernement — mais seulement sur un projet de loi important. Le premier ministre battu demande alors au gouverneur général de **dissoudre** le Parlement (ou d'y mettre fin). Le directeur général des élections envoie des documents spéciaux appelés « **brefs** », dans lesquels il ordonne aux agents électoraux de toutes les circonscriptions de tenir une élection.

En 1926, le gouvernement libéral minoritaire du premier ministre William Lyon Mackenzie King a été battu à la Chambre des communes moins d'un an après avoir été élu. Le gouverneur général, Julian Byng, a causé tout un tollé quand il a refusé la demande de dissolution du Parlement présentée par Mackenzie King. Il a plutôt permis aux conservateurs de former le gouvernement. C'est la dernière fois qu'un gouverneur général a dit non à un premier ministre qui souhaitait déclencher des élections.



William Lyon Mackenzie King en campagne électorale en 1926.

Depuis 2007, les élections fédérales ont lieu le troisième lundi d'octobre dans la quatrième année suivant les élections précédentes. Mais les gouvernements peuvent déclencher des élections plus tôt s'ils pensent avoir des bonnes chances de gagner.



TOUS LES DÉPUTÉS QUI VEULENT RESTER EN POSTE, Y COMPRIS LE PREMIER MINISTRE, DOIVENT SE PRÉSENTER COMME CANDIDATS.

Le Canada est divisé en zones géographiques appelées « **circonscriptions** », où les électeurs choisissent un député. Le nombre de circonscriptions est révisé tous les 10 ans. Lors des prochaines élections, ce nombre passera de 338 à 343.



À partir de 1874, les candidats ont dû verser de l'argent — un dépôt — pour prouver qu'ils étaient sérieux. Le dépôt a monté jusqu'à 1 000 \$ avant qu'un juge déclare en 2017 qu'il était injuste.

Pour poser sa candidature, il faut recueillir 100 signatures d'électeurs de sa circonscription (ou 50 dans certaines régions).



Brian Mulroney a été premier ministre de 1984 à 1993.

SCRUTIN

Campagne
la plus longue :
89 jours (1872)

Campagne
la plus courte :
20 jours (1874)



Convaincre
les électeurs

La **campagne**, c'est la période qui s'étend entre la dissolution du Parlement et l'élection du gouvernement suivant. Elle dure de 36 à 50 jours. Les candidats tentent de convaincre les gens de leur circonscription de voter pour eux. Ils prononcent des discours dans des assemblées publiques, donnent des entrevues et font du « porte-à-porte ». Ils vont chez les gens pour se présenter et leur faire part du **programme** de leur parti — l'ensemble des choses que le parti promet de faire s'il remporte les élections.

Le Canada compte plusieurs **partis** politiques — des groupes organisés, composés de gens qui partagent les mêmes idées sur la manière de diriger le pays. Il existe des partis depuis des siècles, mais c'est seulement depuis 1970 que le parti de chaque candidat apparaît à côté de son nom sur les bulletins de vote. Les plus grands partis sont le Bloc Québécois, le Parti vert, le Parti libéral, le Parti conservateur et le Nouveau Parti démocratique. Ils choisissent chacun leurs **candidats** pour toutes les circonscriptions du pays ou pour certaines d'entre elles. Il est possible aussi de se présenter comme candidat indépendant, sans lien avec un parti.



Au début, les candidats pouvaient dépenser autant d'argent qu'ils le voulaient pour essayer de se faire élire. Des nouvelles règles adoptées en 1874 prévoyaient qu'ils devaient déclarer combien ils avaient dépensé et pour quelles raisons, mais il n'y avait pas de limites à ces dépenses. Pendant bien des années, il n'y a pas eu non plus de limites aux montants que les entreprises et les particuliers pouvaient donner à un candidat ou à un parti pour sa campagne. À partir de 1920, les candidats ont dû déclarer qui leur avait donné de l'argent et combien. *La Loi sur les dépenses d'élection*, adoptée en 1974, a établi beaucoup d'autres règles sur les dépenses et les dons.

Depuis les élections de 1968, les chefs des principaux partis participent à des débats en français et en anglais à la télévision nationale pendant la campagne.

Le vote à l'avance

TOUS LES CANDIDATS DE TOUS LES PARTIS PARTICIPENT À LA CAMPAGNE ÉLECTORALE... EN VILLE AUTANT QU'À LA CAMPAGNE!



Jusqu'en 1920, les gens ne pouvaient pas voter s'ils étaient absents le jour des élections. Cette année-là, de nouvelles règles ont permis à des groupes particuliers de voter à l'avance : les voyageurs de commerce, les travailleurs des chemins de fer et les marins. De nos jours, tout le monde peut voter pendant les six jours de **vote par anticipation**, qui se terminent une semaine avant la date des élections. Depuis 1993, les électeurs admissibles qui habitent au Canada ou à l'étranger peuvent aussi voter par la poste. C'est ce qu'on appelle le **vote par bulletin spécial**. Le vote doit être reçu avant le jour des élections. Une fois que les gens se sont inscrits pour voter de cette façon, ils ne peuvent pas voter en personne.



Un bulletin, c'est une feuille de papier sur laquelle sont inscrits le nom et le parti de tous les candidats de la circonscription. Les électeurs font une marque dans le cercle à côté du nom du candidat qu'ils appuient.

POUR VOTER AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES, IL FAUT :

- ✓ AVOIR 18 ANS OU PLUS
- ✓ AVOIR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

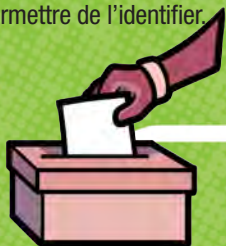
Le jour
des élections

Au début, les élections fédérales pouvaient durer plusieurs jours. Le parti au pouvoir les organisait parfois pour que les premières journées de vote aient lieu dans des circonscriptions où il avait des chances de gagner. S'il l'emportait dans ces circonscriptions, il était plus probable que les votes qui suivraient lui soient favorables. De nos jours, les électeurs doivent apporter une preuve d'identité. Leur nom est ensuite rayé sur la liste des électeurs. Ils indiquent leur choix en privé sur leur bulletin de vote, qu'ils déposent ensuite dans une boîte sans que personne ne voie ce choix. Les candidats sont autorisés à envoyer un **représentant** pour surveiller le personnel chargé de compter les votes.

Un bureau de scrutin (ou un bureau de vote), c'est l'endroit où les gens vont voter.



La plupart des gens tracent un X dans le cercle à côté du nom du candidat pour lequel ils votent. Mais parfois, on y trouve plutôt des gribouillis. Les agents électoraux doivent déterminer si la marque est suffisamment claire pour être considérée comme un vote en faveur d'un candidat. Sinon, ils ne peuvent pas en tenir compte. C'est la même chose si un électeur écrit sur son bulletin de vote quelque chose qui pourrait permettre de l'identifier.



Le Canada couvre six fuseaux horaires. Depuis 1997, les heures de vote sont fixées de manière à être aussi proches que possible dans tout le pays, mais les résultats venant de l'est du Canada sont déjà connus quand les gens de la C.-B. sont encore en train de voter. Il était autrefois illégal de révéler les résultats avant que tous les bureaux de scrutin soient fermés, mais cette loi a été supprimée en 2014 parce qu'il était impossible d'empêcher la diffusion des nouvelles.

DES ÉLECTEURS CHOISISSENT PARFOIS D'ANNULER LEUR VOTE EN GUISE DE PROTESTATION. ILS ÉCRIVENT QUELQUE CHOSE OU FONT UNE MARQUE QUELCONQUE, CE QUI FAIT QUE LEUR BULLETIN NE PEUT PAS ÊTRE COMPTÉ. LES AGENTS ÉLECTORAUX NOTENT LE NOMBRE TOTAL DE BULLETINS ANNULÉS.

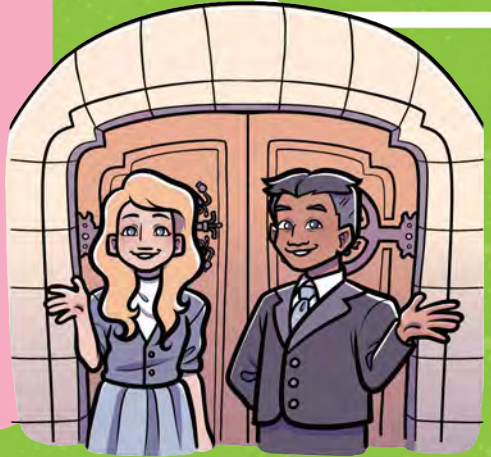


Le gagnant

Dans chaque circonscription, les membres du personnel électoral annoncent (officieusement) quel candidat a obtenu le plus de voix. (Élections Canada confirme généralement le décompte en quelques jours.) Ce candidat remporte un **siège** à la Chambre des communes et devient député pour représenter sa circonscription. Notre système électoral est ce qu'on appelle un « **scrutin majoritaire uninominal à un tour** ». Nous ne votons pas directement pour le premier ministre. Le chef du parti qui remporte le plus de sièges occupe habituellement ce poste.

Si on additionne tous les votes pour connaître ce qu'on appelle le « **vote populaire** », il est possible qu'un parti remporte le plus de voix, mais pas le plus de sièges.

SI UN DÉPUTÉ QUITTE SON POSTE OU QU'IL DÉCÈDE, LE GOUVERNEMENT DÉCLENCHE UNE **ÉLECTION PARTIELLE** [À MOINS QUE LES PROCHAINES ÉLECTIONS GÉNÉRALES AIENT LIEU BIENTÔT]. LES ÉLECTIONS DE CE GENRE SE DÉROULENT COMME DES ÉLECTIONS ORDINAIRES, MAIS ELLES ONT LIEU SEULEMENT DANS LES CIRCONSCRIPTIONS OÙ IL Y A UN SIÈGE À COMBLER.



Un nouveau début

Le gouverneur général invite le parti qui a remporté le plus de sièges à former le gouvernement, et son chef à devenir premier ministre. Le nouveau gouvernement du Canada se met ensuite en place en quelques semaines.



LE GRAND PATRON

En tant que Directeur général des élections du Canada, Stéphane Perrault remplit des fonctions très importantes, comme il l'a expliqué à *Kayak*.

Q : COMMENT NOS ÉLECTIONS FÉDÉRALES SE COMPARENT-ELLES À CELLES D'AUTRES PAYS?

R : Nous bénéficions d'une grande confiance ici au Canada. C'est une chose à laquelle nous tenons beaucoup, et nous travaillons très fort pour la conserver. Bien sûr, la taille et la diversité du pays rendent les choses très spéciales. La situation est bien différente dans une communauté autochtone accessible uniquement par avion et dans le centre d'une grande ville. Dans d'autres pays où il y a un régime présidentiel, les gens savent longtemps à l'avance quand auront lieu les élections. Comme ce n'est pas le cas ici, nous commençons par ouvrir 500 bureaux quand les élections sont déclenchées, et

nous n'avons littéralement que quelques jours pour trouver 16 000 bureaux de scrutin. Il y a par ailleurs très peu de pays où le vote a lieu le lundi.

Q : QUE FAIT ÉLECTIONS CANADA POUR S'ASSURER QUE NOS ÉLECTIONS SONT SÛRES ET FIABLES?

R : Nous avons été le premier pays du monde à avoir un organisme vraiment indépendant chargé de l'organisation des élections, et nous sommes encore complètement indépendants du gouvernement et des partis politiques. Nous appliquons un processus public et transparent, avec beaucoup de mesures de protection. Nous nous assurons que les gens peuvent seulement voter une fois. Et quand le vote est terminé, tout

le monde peut voir comment nous comptons les bulletins. Si quelqu'un a une plainte à faire, il y a des moyens pour contester les résultats. Si les gens entendent des rumeurs sur de possibles problèmes au sujet des élections, il est important qu'ils vérifient leurs sources et qu'ils s'assurent d'avoir la bonne information.

Q : QU'EST-CE QU'IL Y A DE SPÉCIAL LE JOUR DES ÉLECTIONS?

R : Même quand il y a une file d'attente dans un bureau de scrutin, le calme règne dans la salle. À cause du nombre de partis et de candidats, nous savons tous que la plupart des gens présents dans le bureau de scrutin ne voteront probablement pas comme nous. Mais c'est un processus pacifique, très canadien.

Q : POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE VOTER?

R : Notre démocratie est une chose que nous ne pouvons pas tenir pour acquise, et elle est efficace seulement si les gens s'en servent. Au moment des élections, nous avons la possibilité de nous exprimer sur ce que nous voulons, mais aussi d'entendre d'autres idées et de mieux comprendre les autres. Et, encore une fois, cela fonctionne seulement si les gens participent.

Q : POURQUOI LES JEUNES DEVRAIENT-ILS S'INTÉRESSER AUX ÉLECTIONS?

R : Un jour, avant longtemps, ils auront un rôle important à jouer dans notre société. Ils peuvent faire inscrire leur nom dans le Registre des futurs électeurs à l'âge de 14 ans et ils pourront donc être prêts à voter à 18 ans. Nous savons, d'après la recherche effectuée à ce sujet-là, que les jeunes Canadiens qui votent à leurs premières élections comme adultes continueront de voter toute leur vie.

Q : Y A-T-IL AUTRE CHOSE QUE VOUS VOUDRIEZ FAIRE CONNAÎTRE AUX JEUNES CANADIENS AU SUJET DE NOS ÉLECTIONS OU DE NOTRE SYSTÈME ÉLECTORAL?

R : Notre système électoral est vraiment géré pour permettre aux Canadiens de servir leurs voisins. Les gens ne s'en rendent pas compte. Mais les membres de notre grande équipe, ce sont des gens de la communauté qui travaillent tous ensemble comme agents et comme électeurs pour prendre les décisions nécessaires.

Le Directeur général des élections (DGE) doit être neutre et juste pour tous les partis politiques. C'est pourquoi il est le seul citoyen canadien de plus de 18 ans qui n'a pas le droit de voter.



Stéphane Perrault signe les brefs des élections générales de 2019.



Qui devrait pouvoir voter?

Quel devrait être l'âge minimum pour pouvoir voter aux élections fédérales du Canada?

Dans un sondage mené récemment par l'organisme Enfants d'abord Canada, 7 jeunes sur 10 ont dit qu'ils étaient d'accord avec l'idée d'abaisser à 16 ans l'âge minimum pour voter au Canada. Cette idée fait surface très souvent au Parlement et dans les assemblées législatives provinciales. La principale raison présentée pour suggérer ce changement, c'est que les jeunes devraient pouvoir aider à choisir les gouvernements qui auront une influence sur leur avenir. La dernière tentative pour abaisser l'âge minimum date de septembre 2022. Le député néo-démocrate Taylor Bachrach a proposé de permettre aux jeunes de 16 et 17 ans de voter aux élections fédérales. Son projet de loi a été battu par 247 voix contre 77.



À ton avis, à quel âge les Canadiens devraient-ils pouvoir commencer à voter?

Les jeunes devraient-ils avoir le droit de vote à 16 ans?

Ouï

- ✓ Nous donnons déjà aux jeunes de 16 ans la responsabilité de conduire.
- ✓ S'ils ont le droit de voter pendant qu'ils sont étudiants au secondaire, les jeunes seront plus intéressés à s'informer sur les enjeux qui touchent leur pays.
- ✓ Ce ne sont pas tous les gens de plus de 18 ans qui prennent le vote au sérieux ou qui s'informent.

Non

- ✗ Les adolescents ne comprennent pas les enjeux ou ne s'y intéressent pas.
- ✗ Les parents pourraient essayer d'influencer le vote de leurs enfants.
- ✗ Les adolescents n'ont pas la maturité nécessaire pour voter.

Un organisme appelé Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), même s'il ne forme pas le gouvernement, assume d'importantes responsabilités sur le territoire. Les Inuits peuvent voter pour les dirigeants du NTI dès l'âge de 16 ans.



Dans environ 85 p. 100 des pays où il y a des élections, les citoyens ont le droit de vote à partir de 18 ans. Les pays qui permettent aux jeunes de voter aux élections nationales dès 16 ans incluent le Brésil, l'Argentine et l'Autriche.



C'EST MON DROIT!

Texte d'Allyson Gulliver | Illustrations de Diana Bolton

EDMONTON, 28 OCTOBRE 1972

Eric tenait une veste en jean décorée de bonhommes sourires d'un jaune vif.

— Regarde! Juste un dollar!

— C'est pas mal cool, dit Marianne en levant un sourcil. Pas comme toi.

— Tu devrais être plus gentille avec ton petit frère, dit la dame debout derrière la table remplie de vêtements, de vaisselle et de jouets en essayant de ne pas rire. Même s'il est plus grand que toi.

— Et plus intelligent, madame Nakamura, dit Eric en lui tendant un billet d'un dollar avant d'enfler la veste.

— Oh, s'il te plaît! dit Marianne. J'ai 21 ans. Et toi, tu es encore au secondaire.

— Mais je pourrai voter lundi, comme toi, répliqua Eric.

Marianne fouillait dans une boîte remplie de disques.

— Ouais, marmonna-t-elle avant de brandir, toute excitée, le disque qu'elle avait trouvé. Oh, wow! The Guess Who mon groupe rock préféré!

— Voyons, jeune fille, dit M^{me} Nakamura d'un air sérieux. Voter, c'est TRÈS important! Ma famille a eu le droit de voter au Canada juste un peu avant ta naissance.

Eric et Marianne la regardèrent d'un air ébahi, pendant qu'un homme aux longs cheveux noirs levait les yeux en hochant la tête.

— Les Inuits ont obtenu le droit de vote à peu près au même moment. Et il a fallu attendre encore plus longtemps pour que le Canada l'accorde aux Cris, comme moi.

Je m'appelle Dan, en passant. Je viens de déménager ici, dit-il en tendant la main.

— C'est terrible! s'exclama Eric, l'air ahuri. Pas votre arrivée ici, s'empresst-t-il d'ajouter, mais cette histoire de vote.

— Bien sûr, il y avait des gens parmi nous qui ne voulaient rien savoir des élections, ajouta Dan. Il y en a encore. Beaucoup d'entre nous veulent seulement que nous nous gouvernions nous-mêmes.

Dan prit un gros chien en céramique sur la table.

— Vous voulez combien pour ça? demanda-t-il à M^{me} Nakamura.

— Prenez-le, s'il vous plaît, il est à vous! dit-elle en riant. Je serai très contente de ne plus avoir à l'épousseter!

— Merci! dit Dan. Ça m'a fait plaisir de vous rencontrer tous les trois. Et maintenant, c'est l'heure des tartelettes au beurre!

Il se dirigea vers la table de vente de pâtisseries, son bibelot sous le bras.

— Tu ne comprends pas quelle chance tu as, Marianne, dit M^{me} Nakamura en soupirant. Il y a beaucoup de gens au Canada qui ne peuvent vraiment pas voter depuis longtemps. C'est pour ça que je trouve ça tellement important.

— Ma famille vient du Japon, mais je suis née ici, dit-elle d'un air absent, en plaçant et en remplaçant des vases en verre. Je suis Canadienne, mais ça ne comptait pas. Le gouvernement disait qu'on ne méritait pas d'avoir notre mot à dire dans les élections de notre propre pays.

— Et ça ne s'appliquait pas seulement à nous, ni aux gens comme Dan ou à ceux dont la famille venait de la Chine ou de l'Inde, ajouta-t-elle en secouant la tête.

Votre grand-mère m'a déjà dit à quel point elle était fâchée parce que pendant très longtemps, votre grand-père pouvait voter, mais pas elle.

— Je... je n'en avais aucune idée, répondit Marianne en rougissant avant de blêmir. J'ai toujours pensé que c'était tellement

ennuyant de parler des élections.

Mais je ne peux pas imaginer qu'Eric pourrait avoir le droit de vote, et pas moi.

Elle vit son père s'approcher.

— Je me suis fait dire qu'on n'a absolument pas le droit d'acheter d'autres bébélles avant qu'on ait vendu toutes les nôtres, dit-il en agitant la main vers sa femme derrière lui.

— Hé, papa! demanda Eric. Est-ce que tu votes tout le temps?

— Bien sûr que oui! répliqua vivement son père. Ton grand-père m'a toujours dit que, dans le pays où il a grandi, des gens sont morts en se battant pour avoir ce droit-là.

— Y compris bien des Canadiens

d'origine chinoise et japonaise, ajouta-t-il en hochant la tête vers sa voisine. Il y a bien des gens dans le monde qui n'ont absolument pas leur mot à dire sur la composition de leur gouvernement ou sur ce qu'il fait. Mais nous, oui.

M^{me} Nakamura sourit en voyant qu'Eric et Marianne se regardaient.

— Alors...?

— Je ne vois toujours pas comment mon vote pourrait faire une différence à lui seul, dit Marianne, l'air incertaine.

— Eh bien, qu'est-ce que tu trouves important? demanda son père.

Qu'est-ce qui se passerait si tous les autres gens qui trouvent importantes les mêmes choses que toi ne se donnaient

pas la peine d'aller voter lundi parce qu'ils pensent eux aussi que ça ne sert à rien?

— D'accord, d'accord! fit

Marianne en levant les mains. Voter, c'est important. J'ai compris!

— C'est aussi une grosse responsabilité, ajouta M^{me} Nakamura. À mon avis, si tu ne votes pas, tu fais mieux de ne pas te plaindre du résultat des élections.

— Je vais aller voter! s'exclama Eric en bombant le torse. C'est mon droit, après tout!

— Et c'est mon droit à moi aussi! déclara Marianne. **K**





À gauche : Ces gens qui représentaient la ligue des citoyens canadiens d'origine japonaise se sont rendus à la Chambre des communes, à Ottawa, pour demander le droit de vote.

Ci-dessous : Des membres des Premières Nations Hiawatha et Curve Lake, en Ontario, ont pu voter pour la première fois en 1960 dans des élections partielles fédérales. On voit de gauche à droite Lawrence Salleby, le chef Ralph Loucks, Lucy Muskratt et Eldon Muskratt.



Les personnages de cette histoire ont été inventés, mais les élections de 1972 ont effectivement été les premières au Canada pour lesquelles l'âge minimum pour voter était passé de 21 à 18 ans. Le droit de vote a connu de nombreux changements au cours de l'histoire du Canada. Au début, seuls les hommes assez riches pouvaient voter aux élections fédérales. Avant la Confédération, certaines femmes qui possédaient des propriétés pouvaient aussi voter. Le vote n'était pas interdit aux hommes noirs ou métis, mais ils étaient rarement assez riches pour être admissibles. Et pour les hommes des Premières Nations, le seul moyen de pouvoir voter était de renoncer à leurs droits issus de traités. En 1918, après des décennies à se battre pour leurs droits, les Canadiennes ont finalement été autorisées à voter aux élections nationales. *La Loi du cens électoral fédéral* adoptée en 1934 a établi des règles de niveau national, mais il y avait encore de nombreux groupes qui ne pouvaient pas voter. Des Canadiens d'origine japonaise se sont rendus à Ottawa en 1936 pour expliquer à un comité de la Chambre des communes pourquoi ils devraient avoir le droit de vote. Leurs demandes ont été rejetées. Les Canadiens d'origine chinoise, japonaise ou indienne ont pu voter seulement à partir de 1948. Les membres des groupes religieux comme les Mennonites, les Doukhobors et les Huttérites qui refusaient de servir dans les forces armées ont perdu leur droit de vote pendant les deux guerres mondiales. Et il a fallu attendre 1950 pour que les Inuits puissent voter, mais il arrivait souvent qu'aucune urne ne leur soit expédiée. En 1960, les membres des Premières Nations du Canada ont enfin pu voter au niveau national sans avoir à renoncer à leurs droits issus de traités. Parmi les groupes les plus récents à avoir obtenu le droit de vote aux élections fédérales, on compte les personnes ayant une déficience intellectuelle (1993) et les détenus (2004).

Scènes déplorables d'autrefois

ILLUSTRATIONS D'AVERY HELM
TEXTE DE NANCY PAYNE

LES ÉLECTIONS AU CANADA N'ONT PAS TOUJOURS
ÉTÉ AUSSI PAISIBLES ET ORDONNÉES QU'ELLES
LE SONT MAINTENANT...



VOTRE CANDIDAT
N'EST PAS
QUALIFIÉ POUR
SIÉGER!

EH BIEN, LE
VÔTRE EST UN
COCHON EN
COSTUME!



COMTÉ DE SAINT-JEAN (N.-B.), 1858



TOUT CE TERRITOIRE ENTRE
LES MAINS D'UN SEUL HOMME,
ÇA VEUT DIRE UN SEUL VOTE.

MAIS SI JE LE DIVISE EN
250 PARCELLES...



... ÇA DONNE
250 PROPRIÉTAIRES!

ET 250 NOUVEAUX
VOTES!

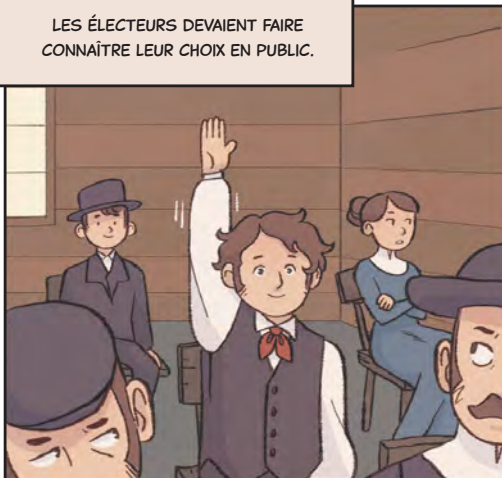
LE NOUVEAU-BRUNSWICK, LA NOUVELLE-ÉCOSSE, L'ONTARIO ET LE QUÉBEC
ONT FORMÉ LE CANADA EN 1867. COMME LES PREMIÈRES ÉLECTIONS
NATIONALES SE SONT DÉROULÉES SELON LES RÈGLES DE CHAQUE PROVINCE,
LES CHOSES NE SE PASSAIENT PAS VRAIMENT MIEUX QU'AVANT.



DOMMAGE
QUE TU AIES
PERDU.

SI TU M'AMÈNES ASSEZ VITE DANS
LA CIRCONSCRIPTION VOISINE, JE
POURRAI PEUT-ÊTRE GAGNER LÀ-BAS.

LES ÉLECTEURS DEVAIENT FAIRE
CONNAÎTRE LEUR CHOIX EN PUBLIC.



ATTENDEZ!

J'AI CHANGÉ
D'IDÉE...

JE PENSE...

EN 1855, LE NOUVEAU-BRUNSWICK A ÉTÉ LE PREMIER ENDROIT EN AMÉRIQUE DU NORD À PASSER AU VOTE EN PRIVÉ.



LE VOTE VA ENFIN ÊTRE JUSTE!



CE VOTE SECRET, C'EST UNE IDÉE TERRIBLE.



LES HOMMES DEVRAIENT ÊTRE PRÊTS À DÉFENDRE LEURS IDÉES, PAS À GLISSER EN SECRET UN BOUT DE PAPIER DANS UNE BOÎTE.



MÊME APRÈS LE DÉBUT DU SCRUTIN SECRET AU CANADA, EN 1874, LES PRESSIONS ET LES RÉCOMPENSES ÉTAIENT COURANTES.



IL N'Y A QU'UN SEUL BON CHOIX!

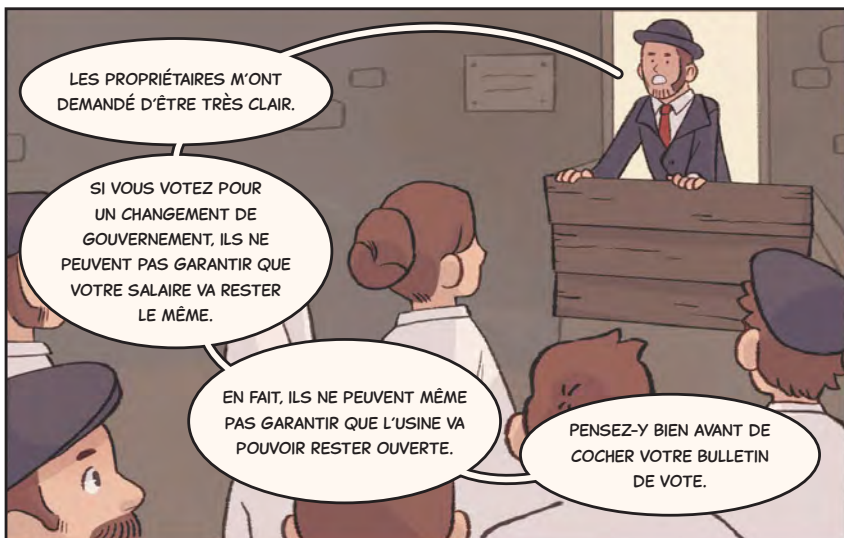
SI VOUS VOTEZ AUTREMENT, JE NE VEUX PLUS VOUS VOIR DANS CETTE ÉGLISE!

LES PROPRIÉTAIRES M'ONT DEMANDÉ D'ÊTRE TRÈS CLAIR.

SI VOUS VOTEZ POUR UN CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT, ILS NE PEUVENT PAS GARANTIR QUE VOTRE SALAIRE VA RESTER LE MÊME.

EN FAIT, ILS NE PEUVENT MÊME PAS GARANTIR QUE L'USINE VA POUVOIR RESTER OUVERTE.

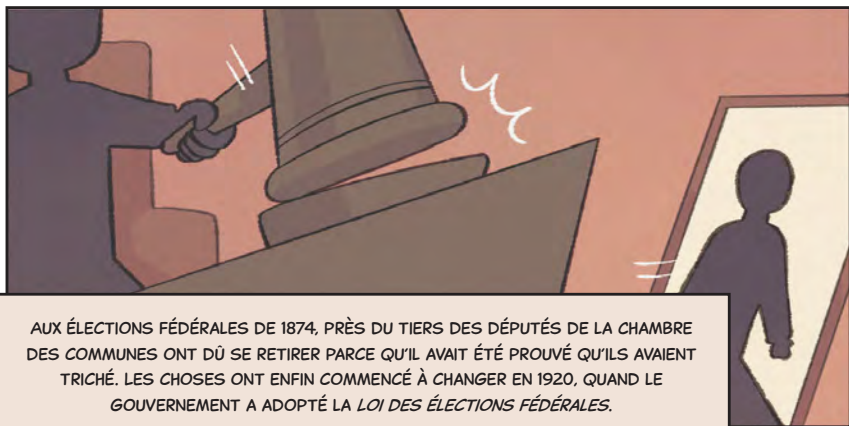
PENSEZ-Y BIEN AVANT DE COCHER VOTRE BULLETIN DE VOTE.







NOUS N'AVONS RIEN INVENTÉ DANS CETTE HISTOIRE. LES MENSONGES, LES BATAILLES, LES POTS-DE-VIN, LES PRESSIONS À L'ÉGLISE ET AU TRAVAIL... TOUT CELA ÉTAIT COURANT PENDANT PLUS D'UN SIÈCLE. LA VIOLENCE LIÉE AUX ÉLECTIONS A MÊME CAUSÉ LA MORT D'UNE VINGTAINE DE PERSONNES AVANT 1867.



AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES DE 1874, PRÈS DU TIERS DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES ONT DÛ SE RETIRER PARCE QU'IL AVAIT ÉTÉ PROUVÉ QU'ILS AVAIENT TRICHÉ. LES CHOSSES ONT ENFIN COMMENCÉ À CHANGER EN 1920, QUAND LE GOUVERNEMENT A ADOPTÉ LA LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES.



LA LOI PRÉVOYAIT LA CRÉATION D'ÉLECTIONS CANADA ET DU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS, QUI SUPERVISENT NOS ÉLECTIONS NATIONALES ENCORE AUJOURD'HUI.

DES ENDROITS À VISITER

La Bibliothèque du
Parlement et l'Édifice du
Centre au lendemain de
l'incendie de 1916.



Les travaux de construction
devant l'Édifice du Centre
en 2020.

Musée canadien
de la nature,
Ottawa



LA CHAMBRE DES COMMUNES

Les députés ne seront pas de retour à l'Édifice du Centre avant 2030 au moins, quand le gigantesque projet de rénovation sera terminé sur la Colline parlementaire. Ce n'est pas la première fois que la Chambre des communes a dû déménager. Après l'incendie de 1916, elle a siégé à quelques coins de rue plus loin, dans ce qui est maintenant le Musée canadien de la nature, en attendant que l'Édifice du Centre soit reconstruit en 1920.

UN BUREAU DE VOTE

Si c'est possible, demande à un adulte de ta famille de t'accompagner quand il ira voter aux prochaines élections fédérales. Les électeurs doivent parfois attendre en ligne, mais le vote lui-même ne prend que quelques minutes. C'est plutôt cool de voir des gens choisir qui sera votre prochain député et quel parti formera le prochain gouvernement!



LE VOTE À L'ÉCOLE

Beaucoup d'écoles élémentaires et secondaires participent au programme Vote étudiant au moment des élections fédérales, provinciales ou territoriales. Les jeunes peuvent s'y informer sur les candidats de leur circonscription et sur leur programme électoral. Comme dans des vraies élections, ils votent pour le candidat qu'ils voudraient voir gagner. C'est toujours intéressant de découvrir qui ils auraient élu!

Pendant les élections fédérales de 2021, plus de 800 000 étudiants de 5 900 écoles ont participé au Vote étudiant.



Il y a aussi une version jeunesse de ce qu'on appelle la « Boussole électorale ». C'est un outil en ligne pour aider les électeurs à décider quel est le parti dont les idées sont les plus proches des leurs.

Vote étudiant

Trouve les différences

Nous avons changé certaines choses entre l'image du haut et celle du bas. Combien de différences peux-tu trouver? Cette photo montre des infirmières en train de voter en France pendant la guerre, en 1917. Elles ont été parmi les premières femmes canadiennes à pouvoir le faire.



Il y a au moins six différences entre les photos !



DESSINS CACHÉS



As-tu de bons yeux? Peux-tu trouver ces objets ou ces images dans la bande dessinée « **Scènes déplorables d'autrefois** », qui commence à la p. 20?

RÉPONSES

TROUVE LES DIFFÉRENCES P.28



DESSINS CACHÉS P. 29



LE COIN DU PROF

Pour du matériel éducatif en français et en anglais pour accompagner ce numéro de *Kayak*, rendez-vous sur HistoireCanada.ca/vote ou sur CanadasHistory.ca/voting.



Français



English

À TOI DE VOTER



Penses-tu que les Canadiens devraient avoir le droit de voter à partir de 16 ans?

Voter, c'est un droit important et une grande responsabilité pour les citoyens canadiens. Dans l'article « Qui devrait pouvoir voter? », à la page 14, nous avons énuméré des raisons pour et contre l'abaissement de l'âge minimum à 16 ans. Et maintenant, nous voulons savoir ce que tu en penses. Tu peux participer à notre scrutin en ligne sur HistoireCanada.ca/atoidevoter, et tu pourrais gagner des prix spéciaux de *Kayak*!



KayakMag.ca

Rédactrice en chef Nancy Payne

Directeur artistique James Gillespie

Graphiste Leigh McKenzie

Directrice des médias numériques Tanja Hütter

Directrice des programmes Joanna Dawson

Coordonnateur des programmes, communauté et sensibilisation

Jean-Philippe Proulx

Coordonnatrice des programmes, jeunesse et éducation

Brooke Campbell

Conseillères en histoire Catherine Carstairs, Brittany Luby, Laura Madokoro

Vérificatrice de faits Nelle Oosterom

Traductrice et relectrice Marie-Josée Brière

Remerciements particuliers à Justine Becker, Katherine Boyes, Rachel Collishaw, Matthew McKenna, Michael Wigginton

HISTOIRE HistoireCanada.ca
CANADA

Présidente et DG Melony Ward

Directrice, diffusion et marketing
Danielle Chartier

Directrice, finances et administration Patricia Gerow

Adjointe administrative Belle Lau

Éditrice fondatrice Deborah Morrison

KAYAK, le magazine d'histoire du Canada pour les jeunes (ISSN 1712-3984), est publié quatre fois l'an par Histoire Canada

Bryce Hall, rez-de-chaussée, 515, av. Portage,
Winnipeg MB, R3B 2E9

Téléphone : 204 988-9300

Télécopieur : 204 988-9309

Courriel : info@KayakMag.ca

La Société Histoire Canada est une organisation de charité fondée en 1994 pour faire connaître l'histoire du Canada. N° d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 13868 1408 RR0001. Pour en savoir plus long, consulter histoirecanada.ca.

Site Web : KayakMag.ca

Droit d'auteur © 2024 par
la Société Histoire Canada

Tous droits réservés. La reproduction sans
l'autorisation de l'éditeur est strictement interdite.

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada

Imprimé au Canada



Dorénavant, le produit net de la vente de toutes les couvertures à points servira à soutenir les peuples autochtones.

La couverture à points HBC a été vue de différentes façons au fil de son histoire, que ce soit comme monnaie d'échange, emblème du Canada, vecteur de maladies ou symbole du colonialisme. Nous commençons à peine à examiner et à reconnaître toutes les facettes de ce qu'elle a pu représenter dans l'histoire, l'art, la culture populaire et le commerce.

La Fondation La Baie d'Hudson et le Fonds Gord Downie & Chanie Wenjack se sont associés pour lancer **Oshki Wupoowane | Le Fonds des couvertures.**

visitez labaie.com

